

<b>ITOP INC</b>	<b>La doctrine d'intervention avec un dispositif opérationnel réduit</b>	Mise à jour :
Annexe 10	Les choix tactiques avec un dispositif opérationnel réduit	/

## **DISPOSITIF OPERATIONNEL REDUIT – ENGAGEMENT DES SECOURS**

L'engagement d'équipes en prompt secours avec des effectifs et des moyens réduits est une situation courante. Cette situation engendre l'engagement de moyens complémentaires définis par le CTA-CODIS en fonction du contexte opérationnel.

Les différents modes d'engagement des secours dans le domaine de l'incendie sont définis par le recueil des GFO et des modèles d'aptitudes.

Ainsi, la composition d'une équipe peut, en fonction des ressources disponibles, provenir de CIS différents pour atteindre l'effectif souhaité (complément d'un engin incomplet par un deuxième engin de même type ou un VL).

En conséquence, les effectifs des deux engins doivent se regrouper pour réaliser la mission. Le personnel du 2<sup>ème</sup> engin vient s'intégrer avec le personnel du 1<sup>er</sup> engin pour effectuer la mission incendie avec ce seul engin, l'autre constituant une réserve mécanique. Le matériel employé sur l'opération sera donc pris en priorité dans le 1<sup>er</sup> engin.

A l'issue de l'intervention, les personnels et matériels regagneront leur CIS d'affectation.

**Ainsi, les COS successifs (à partir du niveau chef d'équipe), se doivent d'intégrer cette montée en puissance dans la définition de la tactique.**

## **DISPOSITIF OPERATIONNEL REDUIT - CHOIX TACTIQUES**

Il convient d'accompagner les équipes d'intervention dans la prise en compte de cette réalité opérationnelle et dans la mise en œuvre d'actions adaptées à la situation, à son évolution et aux moyens disponibles et à venir :

- **Si la réalisation des sauvetages à vue** font partie des priorités, **l'isolement du feu** est une condition de **sécurité majeure si les victimes potentielles sont dans le cheminement des fumées de l'incendie.**
- **Sur un feu naissant** (cf. Annexe 12), la rapidité d'action, même avec des moyens limités en eau, **reste un mode d'action à privilégier** (tactique offensive). **Le temps d'extinction doit être rapide** ; au-delà un repli sur des positions défensives doit être envisagé. En effet si le sinistre n'est pas maîtrisé dans des délais courts et avec des moyens limités ou peu performants (extincteur, RIA, LDT ...) des évolutions fortes et rapides sont à craindre.
- **Sur un feu développé, une tactique défensive peut utilement être envisagée.** Celle-ci ne veut pas dire qu'elle n'aura pas une réelle efficacité sur le feu. Ces techniques de lutte défensives, peuvent utilement être mises en œuvre parallèlement au sauvetage et favoriser ses chances de succès. Les techniques défensives outre le fait qu'elles exposent peu les personnels ne demandent pas une grande technicité et sont assez peu consommatrices de personnel.